

Conseil d'école du Gué d'Alléré n°1

PRESENTS

Enseignants :

M^{mes} Poupard, Bru-Vialletel, Robichon, Lampin, Brillant et M. Métais

Parents : Mmes Lemoine, Savarit, Riffaut, Follin, Ferreira, Augeraud et Mr Génot

Mairie : Mme Zercher, adjointe aux affaires scolaires, Mme Frouin directrice du centre de loisirs, pour le périscolaire.

RASED : M.Thierry Naveau

ABSENTS EXCUSES

DDEN M. Rabiller

Mairie : M.Crétet, Maire du Gué d'Alléré

IEN : M^{me} Besançon, Inspectrice de la Circonscription La Rochelle Est

Ordre du jour :

1. Résultats des élections des Représentants des parents d'élèves, présentation des nouveaux élus et établissement du fonctionnement du Conseil d'Ecole.
2. Remarques et adoption des comptes rendus des deux derniers Conseil d'Ecole.
3. Règlement intérieur : amendement et vote.
4. Bilan de rentrée : effectifs, composition des classes, présentation des nouveaux enseignants.
5. Sécurité dans les écoles : exercices d'incendie, plan particulier de mise en sûreté.
6. Projet d'école.
7. Présentation du RASED.
8. Projets pédagogiques des classes pour 2017/2018
9. Mairie : achats, travaux déjà effectués et à venir, fonctionnement du périscolaire.
10. Bilan financier du compte Mairie et de la coopérative scolaire.
11. Questions diverses

1) Résultats des élections des Représentants des parents d'élèves, présentation des nouveaux élus et établissement du fonctionnement du Conseil d'Ecole

	Nombre de sièges pourvus n'appartenant pas à une fédération reconnue de parents d'élèves	Elections
Le Gué d'Alléré	6 titulaires, 6 suppléants	67 votants pour 200 électeurs inscrits (33,50 %), soit un peu moins que l'année dernière (40%).

Plusieurs bulletins ont été nuls par marquage (des noms ont été entourés). La directrice rappelle que les bulletins doivent être vierges de tout marquage pour être comptabilisés. Elle remercie les parents

élus de l'intérêt qu'ils portent aux affaires de l'école par leur présence au sein de cette assemblée. Tous les sièges ont été pourvus.

Les délégués de parents d'élèves représentent officiellement les parents d'élèves dans la vie scolaire via leur participation aux Conseils d'Ecole. Le rôle essentiel du parent Représentant est d'être le « porte-parole » de tous les parents au Conseil d'Ecole, pour faire part aux autres membres du Conseil d'Ecole des remarques ou suggestions des parents.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit une fois par trimestre.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- + vote le règlement intérieur et les horaires de l'école
- + peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire
- + donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- + donne son avis pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles

2) Remarques et adoption du compte-rendu du dernier conseil

Relecture du compte-rendu du Conseil d'école du 30 mai 2017.

→14 votants :14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation du compte-rendu du Conseil extraordinaire du 6 juillet 2017.

→14 votants : 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Règlement intérieur : amendement et vote.

Présentation du règlement intérieur avec les modifications souhaitées :

Article 2 : fréquentation et obligations scolaires

Modification de l'alinéa 4 portant sur les horaires de l'école.

Modification de l'alinéa 8 : retirer « ...aux TAP... »

Article 3 : vie scolaire

retrait de l'alinéa 1 : Plus aucune collation ne sera fournie aux enfants sur le temps scolaire.

Article 4 : hygiène et sécurité

Modification de l'alinéa 2 : Ajout d'une phrase : « Le port d'écharpe est déconseillé par mesure de sécurité, les tours de cou sont préférables. » Modification pour les jeux de cour (cartes à jouer, élastiques...): Ils sont autorisés à partir du CE1. Les CP effectuent leurs récréations avec les enfants de maternelle, par sécurité, ils ne peuvent donc pas emmener des jeux dans la cour.

Précisions concernant l'alinéa 5 : Les personnes effectuant des travaux dans l'école pendant le temps scolaire doivent au préalable venir se présenter auprès de la directrice de l'école.

Mme Brillant explique qu'elle a à nouveau rencontré le cas aujourd'hui : un ouvrier était présent dans les locaux sans s'être annoncé. Mme Zercher assure que les consignes ont pourtant été données. Elle va s'assurer que ça ne se reproduise pas.

→ 14 votants :14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

4) Bilan de rentrée : effectifs, composition des classes

Cette année, l'école accueille une nouvelle directrice, Mme Brillant remplaçant Mme Garcia. Une sixième classe a été ouverte à la rentrée 2017. Nous accueillons donc une enseignante supplémentaire : Mme Robichon.

Actuellement, 140 élèves répartis sur 6 classes.

Par niveau : 18 PS, 20 MS, 17 GS, 16 CP, 17 CE1, 16 CE2, 19 CM1, 17 CM2.

Par classe :

PS/MS	18+7 = 25
MS/GS	13+11 = 24
GS/CP	6+16=22
CE1/CE2	17+6 = 23
CE2/CM1	10+13 = 23
CM1/CM2	6+17 = 23

Rappel du changement d'accès pour les élèves de maternelle et les CP : Les familles accèdent aux classes par la porte située sous l'escalier. Les autres élèves entrent par le portail de la cour.

5) Présentation du RASED qui intervient dans l'école

Dans le cadre du RASED, ou Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, trois interventions sont possibles :

Valérie Lagarrigue, l'enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique intervient pour permettre à l'enfant de :

- prendre conscience de ses capacités,
- élaborer des méthodes et techniques de travail,
- faire l'expérience de la réussite,
- mettre du sens sur son travail,
- stabiliser ses acquis,
- transférer sa réussite en classe.

Avec cette aide, l'enfant apprend à réfléchir, à se souvenir, à savoir faire. Il apprend à réussir.

Mathilde Pavard, la psychologue de l'Éducation Nationale intervient auprès des familles et de l'enfant pour évoquer ses inquiétudes et ses difficultés installées.

L'aide psychologique peut prendre la forme :

- de suivis psychologiques auprès des enfants et/ou de leur famille,
- d'accompagnement à l'intégration scolaire de jeunes handicapés,
- de bilans psychologiques et d'orientation,
- de projets d'actions collectives et de prévention.

La psychologue de l'Éducation Nationale travaille en étroite collaboration avec l'enfant, sa famille, l'école et parfois les organismes extérieurs qui prennent en charge l'enfant.

Thierry Naveau, l'enseignant spécialisé chargé de l'aide rééducative intervient auprès des enfants dont les difficultés scolaires sont liées au comportement et qui ne peuvent faire face aux exigences de l'école. Cette aide vise à :

- instaurer ou restaurer la confiance et l'estime de soi,
- créer ou recréer le désir d'apprendre,
- apprendre à maîtriser ses comportements : instabilité, inhibition ou agressivité,
- favoriser un engagement actif face aux apprentissages.

Les parents peuvent joindre le RASED au **05 46 01 57 93** (répondeur en cas d'absence)

6) Sécurité dans l'école

PPMS : « Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs »

Deux familles de risques sont à différencier :

- **L'incident majeur** est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine. Au Gué d'Alléré, les risques sont : tempêtes, inondations et transport de matières dangereuses (nuage toxique).

Le signal utilisé à l'école est la corne de brume.

Les élèves sont entraînés à aller dans la salle de motricité ou la classe de Mme Bierry. L'objectif étant de se regrouper.

- **Le risque d'attentat ou d'intrusion.**

Le signal utilisé est le sifflet.

Les élèves et leurs enseignants ont pour consigne de s'enfermer à clé dans les classes, dans la buanderie pour les CE1-CE2, dans l'interclasse pour les MS/GS ou dans le local des toilettes pour les PS/MS, tirer les rideaux et se cacher sous les tables, mettre les portables sur vibreur et faire le silence. Si une classe est dans la salle de motricité, elle doit s'éloigner des portes (se mettre près du mur du fond) et occulter les fenêtres et la porte.

Les parents s'interrogent sur la façon dont les enseignants peuvent communiquer entre eux en cas d'alerte intrusion. Il est rappelé que l'équipe enseignante se doit de prévenir les secours puis de maintenir le silence donc de ne pas communiquer. De plus, le réseau téléphonique pour les portables des enseignants n'est pas disponible dans tous les locaux de l'école.

Trois simulations sont prévues dans l'année, deux pour les risques majeurs et une spéciale attentat-intrusion au premier trimestre, que nous effectuerons le 14 novembre. En amont, l'intégralité des classes a été pourvue des clés nécessaires.

Il est prévu également trois exercices d'évacuation en cas d'incendie. Le premier a été effectué le 3/10/2017, en présence d'un employé municipal.

Les parents rappellent qu'il avait été évoqué lors d'un précédent conseil que l'alarme était inaudible dans la cour de récréation. Les enseignants confirment que c'est toujours le cas, mais que ça ne pose pas de problème d'évacuation. En effet, Les classes doivent passer par la cour de récréation pour évacuer ce qui permet de prévenir les classes en EPS ou en motricité dans la cour.

Le référent sécurité de l'école est venu rencontrer la nouvelle directrice. Il en a profité pour vérifier les conditions de sécurité de l'école.

Rappel aux familles : En cas d'alerte de type PPMS risque majeur, il ne faut pas venir chercher les enfants et il faut éviter de téléphoner pour ne pas saturer les réseaux de communication.

7) Projet d'école:

Le nouveau projet d'école va être défini au cours de cette année scolaire. Il va être élaboré à partir des indicateurs de l'école que sont les résultats de nos élèves aux évaluations CP et 6^{ème} et en lien avec le projet académique. L'équipe enseignante rédigera le nouveau projet d'école qui sera présenté au conseil d'école dès qu'il aura été validé par l'inspectrice de circonscription.

En APC (Aide pédagogique complémentaire), les séances se déroulent les mardis et les jeudis de 16h30 à 17h15 sur 24 semaines réparties sur l'année scolaire.

Ces séances peuvent concerner certains enfants en aide personnalisée ou tous les enfants d'un groupe d'âge ou d'une classe pour des projets.

Une demande d'autorisation sera envoyée aux familles concernées par l'APC avant chaque début de période.

8) Projets pédagogiques,

Bibliothèque municipale :

Les classes s'y rendent environ une fois par mois à tour de rôle, classe par classe, le vendredi matin pour les maternelles et les CP et le vendredi après-midi pour les enfants du CE1 au CM2.

L'accueil est assuré par Alison en 2 demi-groupes classe. Un demi-groupe effectue des emprunts à la bibliothèque pendant que l'autre moitié de la classe bénéficie d'activités pédagogiques avec l'enseignant dans la salle des associations. C'est l'occasion de travailler en demi-groupe sur de la lecture à voix haute, par exemple, ou à des jeux pédagogiques. Il n'y a pas de travail spécifique en classe sur les ouvrages empruntés, c'est de la lecture plaisir pour les enfants.

Les enseignants soulignent l'importance de l'accès à la culture que constituent ces visites régulières et la facilité d'accès de ce lieu.

Classe de neige :

Elle concerne les 3 classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et de CM1-CM2 et se déroulera du 15 au 19 janvier au centre d'accueil d'Artigues.

USEP : Trois classes sont inscrites cette année à l'USEP, elles bénéficieront donc de rencontres sportives tout au long de l'année.

Natation scolaire :

Cette année, les enfants de CP, CE1 et CM1 bénéficieront de séances de natation scolaire à la piscine de Courçon. Les GS et les CE2 seront accueillis dans une autre classe lors de ces créneaux horaires. Les parents s'interrogent sur les critères de sélection des niveaux. Les enseignants répondent que c'est la CDC qui choisit les niveaux concernés par cette activité. M. Naveau répond également que c'est une question d'effectifs sur l'ensemble du secteur, les plannings des piscines sont très chargés.

Jeux coopératifs innovants :

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont bénéficié de 6 séances d'intervention d'Adeline Fontenaud, employée de la CDC durant la première période.

Voile scolaire :

La classe de CM1-CM2 est inscrite pour un cycle voile qui se déroulera, normalement, début avril.

Jardin :

Les classes maternelles vont travailler autour du jardin dans le patio entre les classes. Elles ont été invitées par M. Bourrit à visiter son jardin personnel.

Manifestations prévues pour l'année 2017/2018

Vendredi 15 décembre 2017 : marché de Noël

Samedi 23 juin 2018 : spectacle de fin d'année

9) Mairie : budget et travaux.

L'école

Le budget pour les fournitures scolaires alloué par la mairie est de 40€/élève.

La subvention municipale pour les activités pédagogiques est toujours de 10€/élève de la PS au CP (utilisée pour financer les transports lors de sorties scolaires).

Une dotation exceptionnelle de 30€ par élève du CE1 au CM2 a été accordée par la municipalité pour aider au financement de la classe de neige (soit 2070€).

Pour l'année 2016/2017, l'APE a versé 726 € à la coopérative pour participer aux sorties scolaires. L'équipe enseignante remercie les membres de l'APE pour leur dynamisme et leurs actions au profit des écoliers du Gué d'Alléré.

Cette année, l'APE participera au financement de la classe de neige à hauteur de 3000€ minimum, avec l'aide de l'association SOLEX du Gué d'Alléré.

Sur demande de l'APE, les enseignantes de maternelle et de CP ont proposé à l'association de financer soit un spectacle, soit des cycles pour la cour lors de l'année scolaire à venir.

Mme Zercher rappelle que la mairie adhère à la ludothèque pour permettre à l'école l'emprunt de jeux et notamment de cycles.

La municipalité a réalisé d'importants travaux durant l'été 2017 :

La création d'un étage accueillant une classe (CM1-CM2) et le bureau du périscolaire ;

L'aménagement de la nouvelle classe à la place de l'ancien dortoir et de la buanderie ;

La pose d'une cloison dans le bureau de direction permettant l'installation de la nouvelle buanderie;

La transformation de l'ancienne salle de classe des CM1-CM2 en dortoir.

Des travaux sont toujours en cours pour réhabiliter et rallonger la coursive, avec la création d'une petite pièce qui sera utilisée lors des interventions du RASED, mais aussi par le médecin ou l'infirmière scolaire lors de leur venue. Elle pourra aussi contenir la BCD (bibliothèque, centre de documentation) de l'école. M. Naveau remercie la municipalité au nom du RASED pour la création de cet espace qui va leur permettre des interventions sereines auprès de nos élèves.

Les enseignants font part au conseil d'école de quelques difficultés rencontrées :

- Lors des récréations, des ballons passent au-dessus du préau et ne reviennent pas. Serait-il possible de mettre en place un filet à cet emplacement pour éviter de perdre de nouveaux ballons ?

Mme Zercher précise que cette idée n'a pas été acceptée. Elle en reparlera au prochain conseil municipal.

- Des mégots de cigarettes ont été trouvés dans la cour au retour des vacances scolaires. Serait-il possible de nettoyer la cour avant chaque reprise des cours, pendant les vacances ?

Mme Zercher assure que la cour a été nettoyée le vendredi précédent la reprise des cours.

Concernant l'entretien, Mme Zercher informe le conseil d'école qu'à partir de novembre, une entreprise de nettoyage assurera l'entretien des locaux de l'école et de la cantine. Cette organisation permet de nettoyer toutes les pièces, tous les jours, avec des machines et des produits fournis par l'entreprise qui, de plus, assure le remplacement de son personnel en cas d'arrêt de travail. La municipalité a signé un contrat de 4h30 par jour.

Les enseignants mentionnent que le ménage n'était pas fait dans toutes les classes en début de semaine et qu'elles sont occupées jusqu'à 17h15 le mardi et le jeudi pour effectuer les APC. Mme Zercher souhaite être informée de l'évolution du travail effectué par la société et procédera à une mise au point si nécessaire.

Les travaux devaient initialement être terminés pour le retour des vacances de toussaint. Ils ont manifestement pris du retard. Mme Brillant demande à la municipalité de l'informer de l'évolution des travaux. Mme Zercher informe le conseil d'école que les couloirs seront normalement terminés sous 15 jours et que la pièce ajoutée sera disponible avant Noël.

Le périscolaire

L'accueil périscolaire se tient dans les locaux de l'école les jours suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 19h.

Le centre de loisirs est ouvert le mercredi de 7h15 à 19h dans les locaux de l'école.

10) Bilan financier des comptes

Compte Mairie	Compte coopératif
Reste à dépenser 347,36€ sur le budget initial de $40 \times 122 = 4880€$ Durant l'année, ce budget a permis aux enseignants de fournir à leurs élèves tout le matériel scolaire (cahiers, feuilles, fichiers, peintures, crayons, jeux éducatifs, manuels...) Ils clôtureront ce budget par l'achat d'un plastifieuse et de matériel de sport.	Reliquat au 31 août 2017 : 7091,98 € Pour information, le montant total des adhésions pour l'année scolaire 2016-2017 était de 1164 €. La coopérative a mené d'autres actions tout au long de l'année (vente de torchons, des photos scolaires...) qui lui ont permis de financer des sorties scolaires, l'achat de petit matériel pour les classes (thermomètres, loupes...) pour un montant total pour l'année 2016-2017 de 4480€. Pour l'année 2017-2018, la coopérative participera au financement de la classe de neige à hauteur de 5000€.

11) Questions diverses

1/ Des familles rencontrent des problèmes de facturation pour la cantine. Certaines ont reçu la relance du trésor public sans avoir eu de facture initiale. Que prévoit le périscolaire pour améliorer la transmission des factures ?

Le logiciel utilisé pour la facturation par la mairie dysfonctionne, il bloque certaines adresses mail sans raison apparente. La société qui en est à l'origine a été contactée par Mme FROUIN pour la mise en place d'un accusé de réception pour les mails. En attendant, elle a décidé de revenir à une facturation papier.

2/ Lors de l'interclasse, une journée, les enfants des classes élémentaires n'étaient sous la surveillance que d'une seule personne. La sécurité des enfants est-elle bien assurée ?

Mme Frouin répond que ce jour-là, des employées au périscolaire étaient en arrêt maladie et aucun remplaçant n'a été trouvé. Dans cette situation, la démarche du personnel encadrant a été de sécuriser au maximum les enfants en les rassemblant dans la salle de motricité.

Mme Zercher précise qu'elle n'était pas au courant et que la municipalité dispose d'une personne à la mairie titulaire du BAFA qui peut venir en renfort. De plus, une personne de la cantine pourrait venir assister la personne dans la cour, ce que Mme Frouin réfute.

Mme Zercher assure que cette situation ne se reproduira pas, puisque la municipalité a pris ses dispositions.

Séance levée à 19h34.

M. Métais, enseignant, secrétaire

Mme Brillant, directrice de l'école

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brillant', written over a horizontal line.